

14 déc 2017 -16:34

Appartient à Conseil des ministres du 14 décembre 2017

## Prolongation 2018-2019 des plans stratégiques de sécurité et de prévention

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la prolongation 2018-2019 des plans stratégiques de sécurité et de prévention.

Le projet vise à prolonger de deux ans le cycle actuel des plans stratégiques de sécurité et de prévention (2014-2017). Les communes bénéficiant actuellement d'un tel plan se verront donc octroyer un autre plan à partir du 1er janvier 2018 pour un subside identique à celui accordé aujourd'hui.

Cette prolongation doit également permettre de faire coïncider le nouveau cycle avec la nouvelle note-cadre de sécurité intégrale, le nouveau plan national de sécurité. Au niveau local, cette prolongation facilitera l'alignement avec le nouveau cycle des plans zonaux de sécurité qui débutera au 1er janvier 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>